

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mai 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 mai 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme BASSELIER, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. THUILLIER, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. THUILLIER, Mme LEMAIRE et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à Mme LEPONT, Mme GUERITTE et Mme CABARTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Décisions budgétaires modificatives

SV/N° 2024 - 05 – 10

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique - approuve les virements de crédits suivants afin de pouvoir créer les opérations relatives à l'aménagement du quartier Saint Pierre et au projet de logements pour les seniors rue Saint Fiacre en commençant à les provisionner pour pouvoir acquitter les premiers frais (publications de consultation des entreprises et diagnostics notamment) :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opérations non individualisées

Article

2041512	Bâtiments et installations	-	8 800 €
---------	----------------------------	---	---------

Opération 900006 Matériel S.T.

Article

2312	Autres installations, matériel et outillage techniques	-	2 200 €
------	--	---	---------

Opération 900126 Aménagement du quartier Saint-Pierre

Article

2312	Agencements et aménagements de terrains	+	2 000 €
------	---	---	---------

Opération 900127 Projet de logements seniors rue Saint Fiacre

Article

2313	Constructions	+	9 000 €
------	---------------	---	---------

En exercice : 27
Présents : 16
Pouvoirs : 3
Pour : 19
Contre :
Abstentions :

Traditionnellement, le chapitre 23 enregistre les immobilisations en cours puis, lorsque l'immobilisation est achevée, les dépenses sont virées au chapitre 21 par une opération d'ordre. Le Service de gestion comptable (trésorerie municipale) souhaite expressément que soient désormais imputées directement au chapitre 21 les dépenses qui feront l'objet d'une facture unique payée sur l'exercice en cours, notamment afin d'éviter les écritures de transfert, inutiles et chronophages pour les services.

Il est donc proposé de procéder aux virements de crédits suivants qui permettront une affectation comptable définitive dès le paiement des factures pour les 3 opérations ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Opération 900026 Travaux des stades

Articles

21352	Agencements et aménagements de terrains	+	10 000 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	-	10 000 €

Opération 900056 Travaux voiries

Articles

2151	Réseaux de voirie	+	20 000 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	-	20 000 €

Opération 900125 Garde-corps clocher église Saint-Denis

Articles

21351	Bâtiments publics	+	52 000 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	-	52 000 €

Enfin, afin de régulariser des écritures passées au chapitre 23 sur des exercices antérieurs, il est proposé d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Article

2313	Constructions	+	78 429,02 €
------	---------------	---	-------------

Dépenses

Chapitre 041 Opérations patrimoniales

Articles

2031	Frais d'études	+	25 470,01 €
2128	Autres agencements et aménagements	+	38 856,00 €
2152	Installations de voirie	+	1 513,00 €
5158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+	6 965,74 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+	718,69 €
2188	Autres	+	4 905,58 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK